

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cathy Stewart	Numéro de permis 2018642	Date d'inspection Le 14 août 2023	
Nom de l'établissement Chez Cathy		Numéro de téléphone (506) 854-3032	
Adresse 447 rue Avant-Garde Dieppe NB E1A 5E6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Le ratio fut respecté pendant la visite.

La mentore en assurance de la qualité a vérifié les éléments suivants :

- Les dossiers des enfants renferment :
- Consentement signé dans le dossier de l'enfant pour:
- Les dossiers des membres du personnel renferment :
- Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure
- Orientation des enfants

Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité à observer les enfants avoir une période de jeu électronique, ils étaient engagés dans un jeu tout ensemble. La mentor en assurance de la qualité a aussi observé les enfants jouer à la famille à l'intérieur. Des interactions positives entre l'éducateur et les enfants ont été observées.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 août 2023

Date

original signé par
Cathy Stewart

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 août 2023

Date